REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20170613.14	**Séance du 13 juin 2017 à 18h30** L'an **deux-mille-dix-sept** du mois de juin le treize juin le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 juin 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07 juin 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Etaient présents **Etaient excusés ayant donné procuration**	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. **M.** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

PROJET

OBJET : SPECTACLE DE CONTE DE NOËL « LA PETITE FILLE DE NEIGE » SAMEDI 23 DECEMBRE 2017 –

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre des animations organisées par la Médiathèque Alice Boname, un spectacle de conte de Noël intitulé « La petite fille de neige » soit donné par Emmanuelle FILIPPI HAHN, conteuse, le samedi 23 décembre 2017 à 15 H à la Salle des Cossies.

Il est proposé d'approuver le déroulement du spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Perles d'Histoires - 85, rue Hubner – 68200 MULHOUSE, représentée par Mme Anne KUBLER, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 460,80 € TTC (frais de déplacement compris).
La Commune prendra à sa charge les frais de restauration.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 22 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par…**

- approuve la tenue du spectacle « La petite fille de neige » selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 juin 2017

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER